



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....34

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame COMPAN**

**Délibération numéro :**  
**2021/079**

**Adhésion de la ville de  
Millau à « la plateforme des  
collectivités solidaire de  
SOS MEDITERRANEE –  
attribution d'une subvention  
de fonctionnement à  
l'association « SOS  
MEDITERRANEE »**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : mercredi 5 mai 2021, que la  
convocation du conseil avait été établie le  
jeudi 22 avril 2021

La Maire

Vu l'article 72 de la Constitution, posant le principe de la libre administration des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du code général des collectivités territoriales, disposant que les collectivités territoriales  
"s'administrent librement par des conseils élus" ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Considérant que l'association SOS MEDITERRANEE est financée par des dons privés et des subventions  
publiques. Les fonds collectés sont alloués à la location du bateau, aux frais quotidiens d'entretien et de  
sauvetage (soit au total 77 000 euros par semaine),

Considérant que la ville de Millau souhaite apporter son soutien à cette cause en adhérant à la plateforme des  
collectivités territoriales solidaires avec SOS MEDITERRANEE,

**ETAIENT PRESENTS** : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA,  
Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel  
DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES,  
Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET,  
Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS,  
Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME  
OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe  
SAINT PIERRE, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Philippe  
RAMONDENC, Karine HAUMAITRE, Thierry SOLIER, Maguelone GUIBERT

**ETAIENT EXCUSES** : Jean-Louis JALLAGEAS

**ETAIENT ABSENTS** : /

Monsieur Valentin ARTAL est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné  
comme secrétaire auxiliaire de séance.

**Aussi, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

1. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la Charte d'adhésion à la plateforme des collectivités territoriales solidaires avec SOS Méditerranée, jointe en annexe de la présente délibération,
2. D'allouer une subvention de fonctionnement de 500€ (cinq cents euros) à l'association « SOS Méditerranée », sise 93, La Canebière à Marseille,
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et toutes pièces afférentes à cette affaire.
4. D'imputer la dépense au budget de l'exercice en cours sur la ligne F 025 / N 6574 / TS 100.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée



La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.